

Maître Anne-Cécile NAUDIN

Avocat au Barreau

10 Rue Rouvière – 13001 MARSEILLE

Tél. : 04.91.55.02.12

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'UN LOCAL COMMERCIAL de 149,04 m² occupant la totalité du rez-de-chaussée

Dans un ensemble immobilier sis à MARSEILLE (13001),
44 Boulevard de la Libération, quartier Thiers.

MISE A PRIX : 6.006,00 EUROS

Visite le Jeudi 24 Octobre 2024 de 9 h à 10 h

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024 à 9 h 30

à l'audience du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
25 Rue Edouard Delanglade, Salle n°8, 13006 MARSEILLE

DÉSIGNATION GENERALE :

Il s'agit des biens et droits dépendant d'un ensemble immobiliers sis à MARSEILLE (13001), 44 Boulevard de la Libération, figurant au cadastre de la commune de MARSEILLE, quartier Thiers, section 806 B n° 109 pour une contenance de 02 a 12 ca, tel que cela résulte d'un règlement de copropriété et état descriptif de division établi aux termes d'un acte reçu par Maître MALAUZAT, lors notaire à Marseille, le 16 février 1948, publié au 1er Bureau

du service de la Publicité Foncière de Marseille le 11 mars 1948, volume 1487 n°44, avec modificatif publié le 18 mars 1969, volume 5837 n°4, avec modificatif publié le 7 août 1981 volume 3454 n° 15, et consistant en :

DÉSIGNATION PARTICULIERE :

- LE LOT N°1 : soit un local commercial occupant la totalité du rez-de-chaussée avec caves et jouissance de la cour, Etant précisé que la cour a été couverte

et incorporée au lot n° 1,
Et les 290/1.000° indivis des parties
communes générales.

Le bien est plus amplement décrit dans
le procès-verbal descriptif dressé par la
SCP MASCRET FORNELLI VERSINI,
Commissaires de Justice associés à
Marseille le 3 octobre 2023 annexé au
cahier des conditions de vente.

Il en résulte que le local a été divisé en
deux parties ; chaque partie étant louée à
deux locataires titulaires d'un contrat de
bail. Le loyer de la première partie s'élève
à la somme de 1 240 € charges comprises
est celui relatif à la seconde partie s'élève
à la somme de 330 € charges comprises.

Le local a une superficie totale loi Carrez
de **149,04 m²**.

**La présente vente est poursuivie
AUX REQUETE ET DILIGENCES DE :**
Le **Syndicat des Copropriétaires de
l'ensemble immobilier en
copropriété sis à MARSEILLE
(13001), 44 Boulevard de la
Libération** agissant par son syndic en
exercice la société **SEVENIER &
CARLINI**, SAS au capital de 5 000 €
immatriculée au Registre du Commerce
et des Sociétés de Marseille sous le
n° 833 043 219 dont le siège social est 80
Boulevard Eugène Pierre, 13005

MARSEILLE poursuites et diligences de
son Président en exercice audit siège
domicilié,

Ayant pour Avocat **Maître Anne-Cécile
NAUDIN** du Barreau de Marseille.

**Les enchères sont recevables
uniquement :**

* Si elles sont portées par un Avocat
inscrit au Barreau de Marseille,

* Si vous lui avez remis un chèque de
banque (caution bancaire irrévocable, le
consulter) représentant au moins 10 %
de la mise à prix avec un minimum de
3.000 euros, établi à l'ordre de : Monsieur
le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de
Marseille.

**Pour de plus amples renseignements
et pour consulter le cahier des
conditions de vente, s'adresser :**

- au **Cabinet de Maître Anne-Cécile
NAUDIN** Avocat au Barreau de Marseille,
10 Rue Rouvière - 13001 MARSEILLE
(Tél. : 04.91.55.02.12),

- au **Greffe du Juge de l'Exécution
du Tribunal Judiciaire de Marseille**,
au rez-de-chaussée à l'accueil, 25 Rue
Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE,
du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et
de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille, le 19 septembre 2024

Signé : **Anne-Cécile NAUDIN**